

Reporting article 29 de la Loi Énergie Climat 2022

ARCHITAS GLOBAL EQUITY

Septembre 2022

1. Informations relatives à la démarche générale d'Architas France

Architas France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. Architas France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est principalement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs i.e en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin juin 2022 plus de 16 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

Architas France est intégrée au sein du « Hub Architas », le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Ce "Hub" est constitué des sociétés Architas SA (Belgique), Architas Multi-Manager Ltd (Royaume-Uni), Architas Multi-Manager Europe Limited (Irlande), Architas Asia Limited et Architas France. Il permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'Architas vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

Architas France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, Architas France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

Le fonds ARCHITAS GLOBAL EQUITY est un fonds dont la gestion est déléguée pour l'une de ses poches à **AXA IM Paris** et pour l'autre à **Comgest**.

2. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, en cohérence avec le d du 2 de l'article 4 du règlement SFDR

Le fonds ARCHITAS GLOBAL EQUITY s'appuie sur les deux méthodologies externes des délégués de gestion AXA IM Paris et Comgest qui les appliquent respectivement sur leur poche.

- **Stratégie d'AXA IM Paris en matière de climat :**

Investisseur fondateur de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) lancée en décembre 2020, AXA IM vise à atteindre la neutralité carbone au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant les clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact que cela peut avoir sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'investisseurs, il est également de la responsabilité d'AXA IM de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue permet de surveiller activement les investissements et d'assurer le maintien des canaux ouverts qui peuvent apporter le changement, au bénéfice de la société et de la planète.

La stratégie d'AXA IM en matière de climat est alignée sur le cadre proposé par le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et se traduit par la participation active d'AXA IM à des initiatives internationales telles que Climate Action 100+ ou la Climate Bonds Initiative. Elle comprend les éléments suivants :

- **Cadre d'investissement « Neutralité carbone »** : AXA IM a développé un cadre « Neutralité carbone », qui suit les normes du secteur et prend en compte les informations internes et externes pour déterminer le profil de neutralité carbone des entreprises en portefeuille. Ces profils de neutralité carbone sont suivis et reportés de façon régulière avec l'objectif de réduire la portion d'investisseurs considérés retardataires dans la transition pour la neutralité carbone ou ayant des engagements dont l'ambition est insuffisante. Fin 2021, 41 % des actifs éligibles d'AXA IM sont déjà en passe d'atteindre la neutralité carbone en 2050 au plus tard, avec pour objectif de diminuer leur intensité carbone d'au moins 50 % en 2030 par rapport à 2019.

- **Actionnariat actif en matière de climat** : l'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et les clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part significative des interactions d'AXA IM avec plus de 25% des discussions avec les entreprises sur ce thème.

- **Exclusions** : les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique sont exclues, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Les portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. AXA IM s'est engagé à sortir de leurs investissements dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais de l'engagement.

- **Transparence** : à partir de début 2022, le reporting ESG disponible pour les produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Ce reporting comprendra également le profil de neutralité carbone du portefeuille.

- **Stratégie de Comgest en matière de climat :**

Empreinte carbone

Empreinte carbone	Empreinte carbone – tCO ₂ /mn EUR	Couverture - %
Fonds- poche gérée par Comgest	15.05 tCO ₂ /mn EUR	100 %
Indice	48.8 tCO ₂ /mn EUR	99.8 %

Source: MSCI ESG Research, au 30/09/2022

L'empreinte carbone estime le montant des gaz à effet de serre dus aux Scope 1 et 2 émis par les entreprises présentes en portefeuille.

Selon la méthodologie de MSCI, les Scope 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie) sont pris en compte. Néanmoins, il est difficile d'obtenir des données fiables pour le Scope 3 (autres émissions amont et aval). Cette empreinte carbone permet d'apprécier la contribution du portefeuille en termes de gaz à effet de serre. Notamment, grâce à une attribution de cette empreinte carbone, il est possible de déterminer :

- En absolu quelles sont les sociétés qui émettent le plus de gaz à effet de serre
- Si les sociétés du portefeuille émettent plus ou moins que les autres sociétés au sein de leurs secteurs respectifs

Par ailleurs, cela permet d'identifier les sociétés qui ne fournissent aucune donnée en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ces sociétés seront des cibles prioritaires d'engagement.

Avec toutes les précautions qui s'imposent dans ce genre de calcul (en l'état actuel il est impossible pour COMGEST de quantifier une marge d'erreur), selon la méthodologie retenue chez MSCI, le portefeuille de la poche gérée par Comgest présente une empreinte carbone inférieure de 69 % à celle de son indice de référence. Il convient de préciser que ceci n'est pas un objectif fixé a priori, mais bien un résultat du processus d'investissement de Comgest.

Empreinte environnementale

Empreinte environnementale	Empreinte environnementale – %	Couverture -%
Fonds -poche gérée par Comgest	0.37 %	100 %
Indice	1.2 %	99.4 %

Source: Trucost, au 30/09/2022

L’empreinte environnementale estime le ratio des coûts annuels lié aux gaz à effet de serre, au prélèvement de l’eau, à la production de déchets, aux polluants atmosphériques, terrestres et aquatiques, et à l’utilisation des ressources naturelles associés aux entreprises dans lesquelles le portefeuille de la poche gérée par Comgest investi par million d’euros investi.

L’empreinte environnementale du fonds et de son indice permet d’avoir une mesure indicative des externalités environnementales négatives de chaque société. Cela permet également d’identifier précisément sur quels aspects environnementaux se situent les risques les plus importants au niveau du portefeuille de la poche gérée par Comgest. Enfin, les sociétés qui présentent un manque de transparence sur ces sujets sont identifiées à des fins d’engagement et ce manque de transparence est pris en compte lors de la décision d’investissement.

Avec toutes les précautions qui s’imposent dans ce genre de calcul (en l’état actuel il est impossible pour Comgest de quantifier une marge d’erreur), selon la méthodologie Trucost, le portefeuille de la poche gérée par Comgest présente une empreinte environnementale inférieure de 69 % à celle de son indice de référence. Il convient de préciser une fois de plus que ceci n’est pas un objectif fixé a priori, mais bien le résultat du processus d’investissement de Comgest et de l’absence d’entreprises dans certains secteurs qui ont un impact négatif sur l’environnement et d’un effet potentiel positif sur la sélection de titres.

3. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ARCHITAS GLOBAL EQUITY s’appuie sur les deux méthodologies externes des délégués de gestion AXA IM et Comgest qui les appliquent respectivement sur leur poche.

- **Stratégie d’AXA IM Paris en matière de biodiversité :**

AXA IM vise à protéger la biodiversité. AXA IM a renforcé sa stratégie dans l’optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité leur processus d’investissement, leur recherche fondamentale et leur stratégie en matière d’engagement.

En tant qu’investisseur, AXA IM considère qu’ils ont un rôle à jouer pour :

- améliorer l’appréhension de l’impact de la biodiversité sur les activités économiques ;
- dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l’intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;

- intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans les décisions d'investissement ;
- orienter les flux de capitaux vers la résolution des problèmes liés à la perte de biodiversité.

L'engagement d'AXA IM envers la protection de la biodiversité revêt plusieurs facettes :

- **Exclusions** : AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, l'environnement naturel et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois. Dans le cadre de ses investissements forestiers, AXA IM mène une politique rigoureuse en matière de sélection de ses actifs et de ses partenaires de gestion forestière et d'adaptation des pratiques de gestion.

- **Indicateurs** : AXA IM travaille en étroite collaboration avec des fournisseurs de données en vue de développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact de leurs investissements sur les services écosystémiques de la biodiversité (empreinte biodiversité).

- **Engagement** : AXA IM complète son approche par des actions d'engagement visant à établir un dialogue avec les entreprises en portefeuille qui sont exposées à ces problèmes de biodiversité, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui s'efforcent de réduire ces risques. AXA IM a lancé un programme d'engagement ciblant une sélection d'entreprises qui ont développé des activités en rapport avec des matières premières risquant d'avoir un impact sur la biodiversité. Dans le cadre de leur politique, et plus particulièrement de cette approche d'engagement axée sur la biodiversité, AXA IM a travaillé sur des défis ne se limitant pas à la déforestation afin de déterminer comment ces entreprises répondent aux questions relatives à la biodiversité et à la protection du capital naturel.

- **Stratégie de Comgest en matière de biodiversité :**

En vertu de sa nomination en tant que déléguataire de la gestion du fonds ARCHITAS GLOBAL EQUITY par ARCHITAS France, Comgest respecte toutes les exclusions et les règles ESG applicables du Groupe AXA notamment les politiques d'exclusion de l'huile de palme, du soja, du bétail et du bois qui visent la protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation.

4. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Architas a développé une politique d'investissement responsable globale qui permet d'intégrer les risques de durabilités dans les décisions d'investissement. Les risques de durabilité sont intégrés

dans les décisions d'investissement par une procédure d'évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

Les risques de durabilité étant pris en compte, ils sont limités. Néanmoins la réalisation d'un risque de durabilité, notamment d'une manière non anticipée, pourrait avoir une incidence négative soudaine et importante sur la valeur d'un investissement et, par conséquent, une incidence sur la rentabilité du fonds. Cet impact négatif pourrait entraîner une perte totale de la valeur du ou des investissement(s) concerné(s) et pourrait avoir un impact négatif équivalent sur la rentabilité du fonds.

En tant que société de gestion de portefeuille, Architas France établit et maintient opérationnelle une fonction permanente de gestion des risques indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et couvrant les missions suivantes :

- (i) Conseiller et assister les unités opérationnelles et les instances dirigeantes ;
- (ii) S'assurer de la robustesse et de la bonne application des dispositifs de gestion des risques opérationnels et financiers mis en œuvre ;
- (iii) Mettre en œuvre la politique de gestion des risques qu'elle a définie.

L'application de la politique d'investissement responsable globale est intégrée dans ce dispositif de contrôle et fait l'objet de rapports spécifiques.